



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abattoirs

Question écrite n° 57614

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite savoir de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité quelles mesures ont été prises en faveur des quelque 1 200 agents des abattoirs publics exploités en régie à simple autonomie financière. En effet, il s'avère que les personnels des services publics industriels et commerciaux ne peuvent être que des employés contractuels de droit privé, qui ne peuvent bénéficier d'aucune des mesures prises en faveur de l'emploi, ni des droits des emplois titulaires des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57614

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 742